

Philibert et Laffer

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **41 (2004)**

Heft 1623

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1019357>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Domaine Public

domainepublic.ch

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications
d'adresses

12 novembre 2004
Domaine Public n°1623
Depuis quarante et un ans,
un regard différent sur l'actualité

Philibert et Laffer

Philibert était commerçant et son nom rimait en «er». Ce qui nous valut le plus hyperbolique slogan publicitaire : «Philibert, plus il vend, plus il perd.» Arthur Laffer, économiste américain, auteur d'une réflexion sur l'impôt, n'a pas joué la rime mais l'allitération ; il a inventé «l'effet Laffer». Il est parti de la vieille formule : trop d'impôts tue l'impôt. Imaginons une situation extrême : un impôt au taux de cent pour cent. Qui serait incité à travailler si l'entier de son revenu était confisqué par le fisc ? Mais inversement si le taux était de zéro, l'État serait ruiné. Il est donc possible de dessiner la courbe de la progressivité de l'impôt, efficace, non décourageante, non confiscatoire. Le taux maximum, selon les pays, se situerait entre 30 et 70%. L'originalité de Laffer, c'est d'avoir imaginé que le renversement de la progressivité pourrait améliorer le rendement de l'impôt. Un taux plus bas stimulerait le contribuable découragé par le taux haut. De même que trop d'impôt tue l'impôt, moins d'impôts développe l'impôt (et la concurrence fiscale). Et l'on retrouve, chemin faisant, Philibert. Plus le fisc perd, plus il gagne. Philibert-Laffer, même rime, même résultat. L'effet Laffer eut des conséquences pratiques ou, plus exactement, il servit de couverture théorique à une politique délibérée de baisse d'impôt. Ce fut le cas de la politique républicaine aux États-Unis. Et l'on connaît «l'effet»: un gigantesque déficit de l'État. En Suisse, le «Lafferisme» fut

revendiqué par les libéraux genevois défendant leur initiative, couronnée par le succès, d'abaissement des impôts, dont on mesure aujourd'hui «les effets» désastreux. Dans une journée consacrée aux finances publiques, organisée par les HEC de l'Université de Lausanne à l'occasion du départ du professeur Jean-Christian Lambelet, Délia Nilles, directrice adjointe du Créa (Centre de recherches économiques appliquées), a présenté une étude remarquable de l'évolution des charges et des revenus fiscaux du canton de Vaud. L'intérêt de cette recherche est qu'elle porte sur le long terme, de 1965, quand Pierre Graber gérait les finances, à nos jours. Elle fait apparaître clairement que le décrochage entre les charges et les revenus est lié à des baisses d'impôts (baisse du coefficient, quotient familial) imprudemment décidées. Ce qui a frappé ensuite dans les interventions, y compris celle de Jean-Christian Lambelet, ou celles d'une table ronde valdo-genevoise, c'est le vœu répété avec une insistance de grande sincérité qu'il fallait sortir l'État cantonal de sa médiocrité, de son incapacité à investir. Il n'y aurait peut-être pas unanimité sur un train de mesures de redressement. Mais personne ne songeait à un «effet Laffer». L'analyse portant sur trente comptes annuels vaudois ne laissait pas de place à la fantaisie. Le réalisme et le sens du bien public l'emportaient avec la ligne la plus banale : contrôler les charges et assurer les recettes. Les bonimenteurs avaient démonté leur étal. *ag*

Dans ce numéro

Romands et Alémaniques véhiculent deux visions différentes de l'intégration des étrangers.

Page 2

Libéraliser ne veut pas dire privatiser le service public.

Page 2

Le fédéralisme américain et suisse face à face après la réélection de George W. Bush.

Page 4

Le cancer résiste aux fruits et légumes.

Page 5

Quatrième épisode du Feuilletton d'Anne Rivier.

Page 8

L'Europe de l'asile

Depuis sept ans, la Convention de Dublin permet de coordonner la lutte contre le «tourisme de l'asile» au sein de l'Union européenne. En s'associant à l'accord, la Suisse écarte le risque de devenir le pays de dernier refuge pour les requérants déboutés.

Page 3